

Les Infos de Base

mercredi 24 février 2010
volume 13, numéro 8
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 8 du 24 février 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 8 du 24 février 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 7 du 20 février 2010.

Tous les règlements sous **A-20.03, C-72.1, I-2, I-3, I-4, L-6, M-19.3 et P-9.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} novembre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 11 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 8 du 24 février 2010, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 7 du 20 février 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 21 janvier 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 4 du 17 février 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 février 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 4 du 17 février 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 février 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 février 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 février 2010.

Dans son édition de février, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 642 termes ou mots de renvoi pertinents.

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité, L.R.Q., c. **A-8**, remplacée en ce qui concerne les dispositions relatives aux agences.

Loi sur la sécurité privée, L.Q. 2006, c. 23, a. 123 (partie).

Loi sur la justice administrative, L.R.Q., c. **J-3**, ann. IV.

Loi sur la sécurité privée, L.Q. 2006, c. 23, a. 125.

Loi sur le ministère de la Sécurité publique, L.R.Q., c. **M-19.3**, a. 9.

Loi sur la sécurité privée, L.Q. 2006, c. 23, a. 126.

Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, L.R.Q., c. **P-39.1**, aa. 18, 39.

Loi sur la sécurité privée, L.Q. 2006, c. 23, aa. 128, 129.

Loi sur la sécurité privée, L.R.Q., c. **S-3.5**.

Entrée en vigueur des articles 1 (partie), 2, 4, 5 (partie), 6-15, 27-29, 31-33, 35-38, 41 (partie), 42, 69-77, 79-82, 90-106, 114, 115, 118-122, 123 (partie), 125, 126, 128, 129, 130 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les normes de délivrance et de détention des permis de radiologie, [R.R.Q., c. **C-16**, r. 5.1.1], a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes de délivrance et de détention des permis de radiologie, D. 87-2010 du 10-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 831, a. 1.

Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant, [R.R.Q., c. **D-9.2**, A.M. 2010-04 du 15-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 832], nouveau.

Arrêté ministériel concernant le Projet-pilote relatif aux systèmes de chenilles pour véhicules tout-terrain munis de quatre roues, [R.R.Q., c. **V-1.2**, A.M. 2010-01 du 12-02-10, (2010) 142 G.O.

2, 841], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur les Banques, L.C. **1991, ch. 46**, ann. I, II, III.

Avis, (2010) 144 *Gaz. Can.* I, 231.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.